

**VOUS NE ROULEZ PAS? COUPEZ LE MOTEUR!**

**Gatineau, le 26 février 2009.** – La Ville de Gatineau a tenu ce matin une activité de sensibilisation en face de l'école primaire Mont-Bleu pour rappeler aux automobilistes le nouveau règlement municipal interdisant de laisser tourner le moteur de son véhicule pendant plus de trois minutes.

« Nous sommes une des premières villes québécoises à avoir adhéré au programme provincial *Coupez le moteur!* qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et le smog. Pour sensibiliser la population de Gatineau, tout près de 200 panneaux de signalisation seront installés dans des endroits stratégiques comme les écoles, les centres communautaires et les centres récréatifs », a déclaré le maire de Gatineau, monsieur Marc Bureau.

Le conseiller municipal et président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable, monsieur Alain Riel, était sur place, accompagné des « agents carboniques » du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour distribuer des billets de courtoisie aux automobilistes. Cette activité matinale marque le coup d'envoi d'une campagne de sensibilisation s'inscrivant sous le thème : *Vous ne roulez pas? Coupez le moteur!*

« Ce type d'initiatives vertes va se multiplier, d'ajouter monsieur Riel, puisqu'elle s'inscrit dans le plan d'action de la politique environnementale que la Ville de Gatineau a adopté récemment. Voilà un pas de plus pour la protection de notre environnement! »

La campagne de sensibilisation ainsi que la fabrication et l'installation de panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire seront financées grâce à une subvention de 117 700 \$ du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Le règlement limitant la marche au ralenti à Gatineau est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008. La période de fonctionnement au ralenti du moteur pour les véhicules légers est passée de cinq à un maximum de trois minutes par période de 60 minutes. Des exceptions sont toutefois prévues au règlement.

Le smog et l'émission de GES ont des effets négatifs sur la santé et le réchauffement de la planète. De plus, laisser tourner son moteur inutilement coûte de l'argent; le laisser tourner pendant dix minutes chaque jour représente un gaspillage d'argent et d'environ 100 litres d'essence par année.

Adresse postale

C. P. 1970, succ. Hull

Gatineau (Québec)

J8X 3Y9

[www.ville.gatineau.qc.ca](http://www.ville.gatineau.qc.ca)

Pour en savoir plus sur la marche au ralenti des moteurs, visiter le [www.gatineau.ca](http://www.gatineau.ca).